

# Les apparitions de Lourdes

## Les apparitions de Lourdes ?

### ***Une incitation à prier la Vierge***

Le 11 février 1858, une dame en blanc, avec une ceinture bleue, apparaît à Bernadette Soubirous (14 ans). Elle tient un chapelet entre ses mains.

### ***La découverte d'une source d'eau "miraculeuse"***

Le 24 février, l'apparition demande : « Allez boire à la fontaine et vous y laver ». Bernadette creuse le sol, et l'eau se met à couler.

### ***L'invitation à fonder un nouveau sanctuaire marial***

Le 2 mars, Bernadette reçoit un ordre : « Allez dire aux prêtres qu'on vienne ici en procession et qu'on y bâtit une chapelle ».

### ***La confirmation d'un dogme (proclamé 4 ans auparavant par le pape)***

Le 25 mars, jour de la fête de l'Annonciation, l'apparition révèle son identité : « Je suis l'Immaculée Conception ».

Lourdes est aujourd'hui un des lieux de pèlerinage catholique parmi les plus fréquentés au monde. Bernadette a été canonisée le 8 décembre 1933 (jour de la fête de l'Immaculée Conception), par le pape Pie XI. Dans le calendrier liturgique, la fête de Notre-Dame de Lourdes a été fixée au 11 février, date de la première apparition.

## La révélation de Lourdes confrontée à la Bible, Parole de Dieu

### **Le chapelet**

En récitant un chapelet, on dit 50 fois la prière à Marie, et en récitant un rosaire, on la répète 150 fois.

La prière à Marie se compose de deux parties :

- un emprunt à deux passages de l'Évangile de Luc : « *Je vous salue, Marie, pleine de grâce ; le Seigneur est avec vous [...] vous êtes bénie entre toutes les femmes, et Jésus le fruit de vos entrailles est béni.* » (Luc 1:28 et 42).
- une invocation à Marie (datant du XVI<sup>e</sup> siècle) : « Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Amen ! ».

Cette prière n'est pas conforme à l'enseignement de Jésus :

- parce qu'elle ne s'adresse pas à Dieu mais à une créature humaine défunte. Jésus a dit : « *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et, à Lui seul, tu rendras un culte.* » (Matthieu 4:10)
- en raison de son caractère répétitif. Jésus a dit : « *En priant, ne multipliez pas de vaines paroles, comme les païens, qui s'imaginent qu'à force de paroles ils seront exaucés.* » (Matthieu 6:7)

Jésus et les apôtres n'ont enseigné qu'une seule manière de prier :

- en s'adressant à Dieu : « *Voici comment vous devez prier : Notre Père qui es aux cieux.* » (Jésus en Matthieu 6:9)
- en demandant au nom de Jésus : « *Ce que vous demanderez au Père en mon nom, Il vous le donnera.* » (Jésus en Jean 16:23)
- en priant par l'Esprit Saint : « *Faites en tout temps par l'Esprit toutes sortes de prières et de supplications.* » (Paul en Éphésiens 6:18a)

Les chrétiens prient le PÈRE, au nom du FILS et par l'ESPRIT. Ils ne prient pas PAR Marie, mais PAR l'Esprit.

*ET VOUS, PRIEZ-VOUS PAR L'ESPRIT SAINT ?*

### **L'eau miraculeuse**

À toutes les époques et dans toutes les religions du monde, des miracles se produisent sur des lieux "sacrés". De même, l'emploi d'une eau aux vertus magiques demeure une pratique commune à tous les âges.

Mais l'eau véritable dont tout homme a besoin est celle que Jésus-Christ a apportée au monde :

« *Jésus se tenant debout s'écria : Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi et qu'il boive. Celui qui croit en moi, des fleuves d'eau vive couleront de son sein, comme dit l'Écriture. Il dit cela de l'Esprit que devaient recevoir ceux qui croiraient en Lui.* » (Jean 7:37-39a)

*ET VOUS, AVEZ-VOUS REÇU L'ESPRIT SAINT ?*

## **Le sanctuaire marial de Lourdes**

Le clergé catholique a obéi à l'ordre donné par la Vierge à Bernadette : il a établi un sanctuaire sur le lieu des apparitions. Aujourd'hui, ce sont des millions de pèlerins qui se rendent à Lourdes pour prier devant la statue<sup>1</sup> de la Vierge, y brûler des cierges et chercher de l'eau "miraculeuse". Mais est-ce la volonté de Dieu que l'on se rende en divers lieux de pèlerinage pour y pratiquer des gestes superstitieux, en s'attendant à des miracles ?

Dans l'Évangile de Jean, une femme samaritaine a demandé au Seigneur quel était le lieu véritable où l'on pouvait rendre un culte à Dieu : « *Femme, lui dit Jésus, crois-moi, l'heure vient où ce ne sera ni sur cette montagne ni à Jérusalem que vous adorerez le Père [...] Mais l'heure vient, et elle est déjà venue, où les vrais adorateurs adoreront le Père en Esprit et en vérité ; car ce sont là les adorateurs que le Père demande. Dieu est Esprit, et il faut que ceux qui l'adorent l'adorent en Esprit et en vérité.* » (Jean 4:21, 23, 24)

Les vrais croyants n'ont pas besoin d'aller de lieu en lieu pour rechercher les bénédictions, puisque Dieu lui-même habite en eux par son Esprit. L'apôtre Paul a écrit aux chrétiens de Corinthe : « *Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu et que l'Esprit de Dieu habite en vous ?* » (1 Corinthiens 3:16)

**DIEU HABITE-T-IL EN VOUS PAR SON SAINT-ESPRIT ?**

## **L'Immaculée Conception**

C'est la doctrine selon laquelle Marie aurait été préservée de toute souillure du péché originel dès le premier instant de sa conception.

Cette croyance n'a aucun fondement biblique et n'était pas connue des premiers chrétiens. Saint Augustin (père de l'Église 354-430) affirmait que personne, s'il est né d'un homme et d'une femme comme tout le monde, n'est exempt des traces en lui du péché d'origine. Seul Jésus-Christ est né sans péché, étant né de l'Esprit Saint et de la vierge Marie.

La doctrine de l'Immaculée Conception de Marie a fait l'objet de nombreuses controverses durant tout le Moyen Âge. En 1482, le pape Sixte IV approuve une nouvelle messe dite "de l'Immaculée Conception". En 1854, le pape Pie IX érige en dogme cette croyance populaire. L'Immaculée Conception est proclamée « doctrine révélée de Dieu », et qui « doit être crue fermement et constamment par tous les fidèles ». Quant aux chrétiens qui refusent de croire à ce dogme, le pape déclare « qu'ils ont fait naufrage dans la foi et se sont séparés de l'Église. » (Les passages entre guillemets sont des extraits de la Bulle *Ineffabilis Deus* définissant le dogme).

Plus récemment, le concile Vatican II (1962-65) dans la *Constitution dogmatique sur l'Église* a parlé de Marie comme de « la Vierge immaculée, préservée intacte de toute souillure de la faute originelle. » (*Lumen Gentium*, article n°59).

---

<sup>1</sup> « *Tu ne feras pas de statues.* » (Exode 20:4 et Deutéronome 5:8, extraits des dix commandements). Ce commandement a été retranché par le Magistère romain. (voir *Catéchisme de l'Église Catholique*, édition 1992, articles n°2129 à 2132)

Pour le fidèle catholique, il ne fait aucun doute que Marie est née sans péché, parce que le pape lui-même l'a déclaré (en 1854), et que l'apparition de Lourdes l'a confirmé (en 1858). Pour le croyant fondé sur l'enseignement de Christ et des apôtres, il est évident qu'il s'agit là d'une fausse doctrine appuyée par des signes mensongers.

L'apôtre Paul a écrit : « *L'apparition de l'impie se produira par la puissance de Satan, avec **toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges mensongers**, et avec toutes les séductions de l'injustice pour ceux qui périssent, parce qu'ils n'ont pas reçu **l'amour de la vérité** pour être sauvés.* » (2 Thessaloniens 2:9-10)

Seul Christ pouvait naître sans péché, parce qu'il est le Fils de Dieu. Marie est née pécheresse, comme tous les hommes depuis Adam. Marie aussi a été rachetée par le sang de Christ, c'est pourquoi nous la trouvons au milieu des disciples qui reçurent le Saint-Esprit, le jour de la Pentecôte.

Jésus a dit : « *Si un homme ne naît d'eau et d'Esprit, il ne peut entrer dans le Royaume de Dieu.* » (Jean 3:5). Marie a dû naître de l'Esprit pour être sauvée.

*ET VOUS, ÊTES-VOUS NÉ(E) DE L'ESPRIT ?*

## **L'obéissance à la Parole de Dieu**

Réciter le chapelet, recourir à une eau "miraculeuse", se rendre en pèlerinage et prier devant une statue, croire en l'Immaculée Conception de Marie... où se trouve l'Évangile dans tout cela ?

Les premiers chrétiens ne connaissaient rien de ces formes de piété. Étaient-ils pour autant moins croyants, moins pieux, moins respectueux de Marie ? Certainement pas ! Et il en va de même pour tous les chrétiens qui, aujourd'hui encore, restent fidèles à l'enseignement de Jésus et de ses apôtres.

L'obéissance à la Parole de Dieu demeure la marque de l'authentique disciple de Christ : « *Si vous demeurez dans ma parole, vous êtes **vraiment mes disciples*** » a dit Jésus (Jean 8:31). Et encore : « *Si quelqu'un m'aime, **il gardera ma parole**, et mon Père l'aimera ; nous viendrons à lui et nous ferons notre demeure chez lui* » (Jean 14:23).

Comment le Père et le Fils peuvent-ils habiter dans le cœur du croyant ? Par la présence du Saint-Esprit, le Saint-Esprit « *que Dieu a donné à ceux qui lui obéissent* » (Actes 5:32).

QUE CROIRE ?... QUI CROIRE ?...

LA BIBLE : ELLE EST LA PAROLE DE DIEU.

JÉSUS-CHRIST : IL EST LE CHEMIN, LA VÉRITÉ ET LA VIE.

(Jean 14:6)

« *En Christ habite corporellement toute la plénitude de la divinité. Vous avez tout pleinement en Lui.* » (Colossiens 2:9-10)